



**COMITÉ DE VIGILANCE**  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE**

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU 20 JUIN 2019**

L'art de bâtir des ponts

[transfertconsult.ca](http://transfertconsult.ca)

## Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS .....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION .....	1
4	PUBLICATION DANS LE JOURNAL <i>LE CONTACT</i> .....	1
5	ACTION DE SUIVI .....	2
5.1	Diffusion du rapport annuel 2018 .....	2
6	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	3
7	PROJETS D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX.....	9
7.1	Nouvelle usine de traitement des eaux.....	9
7.2	Marais filtrant .....	11
8	SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B .....	12
9	SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6.....	14
10	REGISTRE DES PLAINTES.....	15
11	DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION.....	16
11.1	Article de journal sur les 100 plus grands pollueurs au Québec.....	16
11.2	Retour sur la journée portes ouvertes du 1 <sup>er</sup> juin 2019.....	17
11.3	Prochaine réunion .....	18

## Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Publication dans le journal *Le Contact de chez nous*

Les annexes sont présentées dans un document joint.

## 1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Ghislain Lacombe, directeur général adjoint chez Waste Management (WM), souhaite la bienvenue aux membres à cette deuxième rencontre de 2019. Il explique que M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, a dû s'absenter pour la rencontre, mais qu'il transmet aux membres ses salutations.

La liste des présences figure à l'annexe 1.

## 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. Un membre suggère l'ajout d'un point en varia afin d'échanger sur un article paru dans le *Journal de Montréal*, concernant les gaz à effet de serre générés par les activités de Waste Management. Cet ajout effectué, l'ordre du jour est accepté par les membres et figure à l'annexe 2.

## 3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIÈRE RÉUNION

Le compte rendu de la rencontre du 21 mars 2019 est approuvé par le Comité.

## 4 PUBLICATION DANS LE JOURNAL *LE CONTACT*

M. Lacombe indique que la publication du Comité est parue dans le journal municipal environ deux semaines avant la rencontre et demande si les membres ont des commentaires à formuler.

Les commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Je crois que les gens sont heureux de lire cette publication. Il faut poursuivre, c'est important. Merci, M. Berthiaume.</i>	
<i>Nous n'avons pas énormément de retours de la part des citoyens, mais nous en avons occasionnellement.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Diffuser ce qui se passe, c'est une question de transparence. Je ne suis pas certain que cela ait été fait dans le passé.</i>	
<i>Je n'ai en effet jamais vu cela avant.</i>	M. Craft conclut que les publications sont utiles et qu'elles se poursuivront.

## 5 ACTION DE SUIVI

### 5.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2018

M. Desnoyers rappelle que deux modifications au rapport annuel 2018 avaient été demandées par les membres :

- La mise à jour de la vue aérienne, afin qu'elle soit représentative de l'année 2018
- La clarification de la vue aérienne, dont le texte était, à certains endroits, difficile à lire

Ces modifications ont été apportées au rapport avant sa diffusion.

M. Lacombe ajoute que, conformément à la procédure habituelle, un communiqué de presse a été préparé pour accompagner la diffusion du rapport. Lors de la rédaction, un effort particulier a été réalisé pour promouvoir le nouveau site Internet du Comité. À sa connaissance, aucun article n'est paru dans les médias.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce possible d'avoir une copie de la vue aérienne mise à jour?</i>	Mme Montreuil indique que le rapport annuel 2018, dans lequel est présentée la vue aérienne, a été déposé sur le site Internet du Comité.
<i>On nous avait déjà remis une vue aérienne, elle m'est utile.</i>	M. Lacombe suggère de fournir aux membres une copie 11 x 17 de la vue aérienne actualisée lors de la prochaine rencontre.
<i>Il n'est pas surprenant qu'il n'y ait pas eu de couverture médiatique pour le rapport.</i>	

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quand les choses vont bien, les médias en parlent moins.</i>	M. Lamontagne, représentant de la Ville de Sainte-Sophie au Comité, suggère de relancer les médias locaux.

#### ACTION DE SUIVI :

- Remettre aux membres la vue aérienne actualisée du site en format 11 x 17

## 6 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Ghislain Lacombe rappelle la procédure utilisée par WM pour effectuer le suivi environnemental des eaux :

- Conformément aux exigences du MELCC, trois campagnes sont réalisées annuellement (mai, août, octobre).
- Lors de ces campagnes, des échantillons d'eau sont pris à différents endroits sur le site, c'est-à-dire :
  - Dans les eaux de surface, qui s'écoulent autour du site (à six endroits)
  - Dans les eaux souterraines de la nappe libre, qui est dans le sable (25 puits)
  - Dans les eaux souterraines de la nappe profonde, qui est dans le roc (19 puits)
- Les paramètres à vérifier et les valeurs limites à respecter sont précisées dans le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, mais les normes internes de WM sont parfois plus sévères que les exigences du ministère.
- Les échantillons sont envoyés chez un laboratoire accrédité par le ministère. Après chaque campagne, les résultats sont consignés dans un rapport trimestriel élaboré par un consultant et transmis au ministère. Un rapport annuel, englobant les rapports trimestriels, est ensuite produit et déposé au mois de mars.
- Pour interpréter les résultats, WM et le ministère tiennent compte de plusieurs facteurs :
  - Les normes du REIMR.
  - Les valeurs en amont (soit avant que les eaux n'entrent en contact avec le site).

- La présence naturelle de certains paramètres dans le milieu. Par exemple, dans la vallée du Saint-Laurent, on note naturellement des concentrations élevées, excédant parfois les normes à elles seules, en fer, en manganèse et en sulfure. Cette présence naturelle doit toutefois être démontrée par WM pour que le ministère en tienne compte.
- L'historique des résultats aux points de mesure spécifiques, ainsi que les fluctuations.

Puis, M. Lacombe présente les résultats obtenus lors des campagnes en 2018 :

- Eaux de surface (qui entrent au site à un seul endroit, et ressortent à cinq points différents)
  - De façon générale, les normes exigées par le ministère ont été respectées, en aval comme en amont.
  - La norme pour les coliformes fécaux a été retirée il y a quelques années par le MELCC, car il est trop difficile de savoir d'où ils proviennent. WM doit toutefois continuer de les mesurer.
- Eaux souterraines (nappe libre, dans le sable)
  - Différents paramètres sont naturellement présents dans le milieu, de sorte qu'il est possible de noter leur présence en amont comme en aval du site. C'est le cas pour le fer, l'azote ammoniacal et les sulfures.
  - Les eaux souterraines de la nappe libre s'écoulent à une vitesse de 15-20 mètres par année. Ainsi, la prise annuelle de trois échantillons permet de détecter les problématiques avant qu'elles n'aient d'impact à l'extérieur du site.
  - Les concentrations mesurées sont généralement inférieures aux normes du ministère, à l'exception de quelques dépassements isolés, causés principalement par la présence naturelle de ces paramètres dans le milieu.
  - Certains puits situés le long de la tranchée drainante ont déjà été contaminés par de l'azote ammoniacal (en raison de l'ancien site). Les concentrations ont, depuis, diminué significativement, mais certaines variations subsistent.
  - Une attention particulière est portée dans le secteur des puits AS-3 et AS-6, afin de s'assurer de l'efficacité de la tranchée drainante, qui a été aménagée en 2004 pour limiter l'impact de l'ancien site. Plusieurs interventions sont d'ailleurs prévues en 2019 afin de la mettre à niveau (remplacement de pompes ayant commencé à rendre l'âme pour des pompes plus faciles à opérer).

- Eaux souterraines (nappe profonde, dans le roc, sous la couche d'argile)
  - Les paramètres et les normes à mesurer sont les mêmes que pour la nappe libre, mais le bruit de fond peut être différent.
  - Les eaux souterraines de la nappe profonde s'écoulent à une vitesse de 1 475 mètres par année, comparativement à une vitesse de 63 mètres en aval du site (en raison de la différence du type de sols que l'on retrouve naturellement).
  - Les résultats démontrent que la barrière hydraulique fait son travail. Celle-ci permet de « piéger » l'eau en la pompant directement dans le roc et de la rejeter dans le fossé, et ce, en continu. Un système d'aspiration permet également d'éviter la migration des biogaz.
  - En 2019, une attention particulière sera portée aux concentrations en azote ammoniacal.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'accréditation de Maxxam est renouvelée annuellement?</i>	M. Lacombe indique que WM vérifie annuellement que le laboratoire est bel et bien accrédité, mais il n'a pas l'information sur la procédure à suivre auprès du gouvernement et les exigences associées à cette accréditation.
<i>Je suppose qu'ils sont audités chaque année?</i>	M. Lacombe répond qu'il pourra se renseigner à ce sujet. M. Craft ajoute qu'à l'inverse, si les analyses étaient réalisées par un laboratoire non accrédité, le ministère ne les accepterait pas, ce que M. Lacombe confirme.
<i>Est-ce qu'il y a une profondeur minimale pour les puits creusés dans la nappe profonde?</i>	M. Lacombe répond que les puits doivent être creusés dans le roc, ce qui correspond à une vingtaine de mètres.
<i>Je suppose que le tuyau est cimenté, de sorte que l'eau de la première nappe ne vient pas affecter les résultats?</i>	M. Lacombe confirme que le tuyau est étanchéisé avec de la bentonite.
<i>S'il y avait de nouveaux points de sortie pour les eaux du site, est-ce</i>	M. Lacombe explique que lors de la dernière demande d'autorisation effectuée par WM deux ou trois ans plus

<i>que cela exigerait que vous creusiez plus de puits?</i>	tôt, une sortie terrain avec des consultants a été réalisée pour valider que l'emplacement actuel des points d'échantillonnage était toujours pertinent. Ceux-ci ont été maintenus.
<i>En milieu agricole, il est particulièrement difficile d'isoler la provenance des coliformes fécaux.</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Est-ce que les terrains de l'autre côté de la 1<sup>ère</sup> Rue, là où il y a la croix par exemple, vous appartiennent?</i>	M. Lacombe répond que oui. La limite de la propriété est indiquée en jaune sur la diapositive.
<i>Le point SS-G (pour les eaux de surface) est situé de l'autre côté de la rue.</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il explique que SS-G est traité comme un point amont, puisqu'il est situé à un ponceau traversé par l'eau avant qu'elle n'entre sur le site. On y note souvent la présence de déglacant.
<i>Le ponceau est situé sur votre propriété?</i>	M. Lacombe répond que non. L'échantillon est pris avant que l'eau ne traverse de l'autre côté.
<i>Donc ça devrait être une entrée?</i>	M. Lacombe confirme que oui. WM souhaite également vérifier si cette entrée peut contaminer les eaux au point SS-5.
<i>Est-ce possible de situer le marais filtrant sur la carte?</i>	M. Lacombe répond que le marais est situé à côté de la balance.
<i>Est-ce que le marais est situé avant ou après le point d'échantillonnage, en vert sur la carte?</i>	M. Lacombe répond qu'il est situé avant le point d'échantillonnage.
<i>En théorie, on pourrait donc voir une amélioration de la qualité des eaux à ce point?</i>	M. Lacombe répond que cela ne sera pas nécessairement le cas. Le marais vise à s'assurer qu'une filtration est réalisée, même en dehors des périodes d'échantillonnage.
<i>Est-ce que les puits dans la nappe libre ont tous environ la même profondeur?</i>	M. Lacombe répond que oui, on parle d'environ 6 mètres de profondeur.

<i>Comment mesurez-vous les niveaux d'eau?</i>	M. Lacombe explique qu'un ruban à mesurer avec une sonde à l'extrémité est utilisé. Lorsque la sonde touche à l'eau, un signal sonore est émis, ce qui permet d'identifier le niveau de l'eau. La firme de consultants entre ensuite ces données dans un logiciel, ce qui permet de générer une carte piézométrique. Cela est fait lors de chaque campagne d'échantillonnage.
<i>Est-ce que le sens de l'écoulement varie beaucoup à travers le temps?</i>	M. Lacombe répond que non, cela ne varie pas beaucoup.
<i>N'y aurait-il pas matière à prendre des échantillons des eaux de surface qui s'écoulent vers l'autre ruisseau, près de Mirabel?</i>	M. Lacombe répond que non. Il explique que le fossé dont il est question reste parfaitement sec, que l'eau n'en ressort pas.
<i>En fonction des résultats mesurés, est-ce que des pratiques seront nécessaires?</i>	M. Lacombe explique que les déglaçants sont des produits courants acceptés partout au Québec. La présence de certains paramètres dans l'eau n'est pas interdite, il faut simplement les justifier. Cela dit, cela n'a pas d'impact environnemental et n'est pas dangereux.
<i>Quelle est la durée anticipée des travaux pour les pompes?</i>	M. Lacombe répond que les travaux auront lieu en période estivale, puisqu'il est plus facile de les réaliser à ce moment.
<i>La situation devrait donc être stabilisée au mois d'août.</i>	M. Lacombe précise que ce sera plutôt le cas vers octobre, le temps que l'ensemble du système soit remis en fonction à pleine capacité. Il rappelle que la planification a été réalisée à l'automne et que la mise en opération est prévue vers la fin août ou le début septembre.
<i>Vous avez donné des explications sur l'écoulement de la nappe libre. Le sens d'écoulement représente-t-il le trajet spécifique de l'eau?</i>	M. Lacombe explique que l'eau circule un peu partout. Le sens présenté pour l'écoulement des eaux constitue une tendance générale, depuis les vingt dernières années.
<i>Qu'est-ce qui explique la grande différence de vitesse entre les eaux</i>	M. Lacombe explique qu'une partie du roc est plus friable, de sorte qu'elle laisse passer l'eau plus rapidement, tandis que l'autre est plus dense.

<i>de la nappe libre et de la nappe profonde?</i>	
<i>Les cellules sont étanches. La barrière hydraulique a-t-elle été mise en place en raison de l'ancien site?</i>	M. Lacombe confirme que ces barrières sont en place uniquement en raison de l'ancien site.
<i>Ils auraient dû commencer plus tôt à gérer les eaux.</i>	M. Lacombe confirme que oui. Ce secteur a été exploité de 1964 à 1999. Depuis que la barrière hydraulique est en place, la qualité des eaux est conforme aux normes applicables.
<i>Peut-on s'attendre à ce qu'un jour, cette barrière ne soit plus nécessaire?</i>	M. Lacombe répond que oui, mais qu'il est difficile de prévoir quand. WM opérera le système d'aspiration tant qu'elle décèlera des traces de biogaz.
<i>Dans le secteur de l'ancien site, exploité depuis 1964, depuis combien de temps n'y a-t-il plus de biogaz?</i>	M. Lacombe répond que c'est le cas depuis environ 10-12 ans.
<i>Cela a duré presque 40 ans, quand même.</i>	M. Lacombe explique qu'à partir d'un certain moment, il n'y a plus de matières organiques, donc plus de biogaz. Le même phénomène se produira éventuellement pour les nouveaux secteurs.
<i>Vous avez parlé de trois pompes, puis, de 22 pompes.</i>	M. Lacombe explique qu'il y a 22 pompes dans la tranchée drainante de la nappe libre, et trois puits dans le roc (nappe profonde).
<i>Toutes ces pompes font le même type de travail?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>Au point PZ-13, par exemple, que faites-vous lorsque vous vous apercevez que les concentrations en azote ammoniacal augmentent?</i>	M. Lacombe explique que des échantillons rapprochés sont alors réalisés, afin de voir si la tendance se confirme. Cela dit, le premier réflexe de WM consiste à vérifier si l'un des puits est brisé. Il est en effet arrivé dans le passé que les propriétaires chez qui sont installés les puits abiment accidentellement ceux-ci avec de la machinerie, occasionnant ainsi une contamination de surface.

	D'autres éléments sont ensuite vérifiés, puis, un plan d'action est communiqué au ministère.
<i>Est-ce que tous ces puits appartiennent à des propriétaires privés?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>La présentation était très claire.</i>	

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Vérifier la procédure d'accréditation du laboratoire indépendant chargé de l'analyse de la qualité des eaux

## **7 PROJETS D'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES EAUX**

### **7.1 NOUVELLE USINE DE TRAITEMENT DES EAUX**

M. Lacombe rappelle que WM travaille depuis quelques mois sur une nouvelle usine de traitement des eaux, qui lui permettra d'augmenter la limite d'eaux traitées par jour, de 1000 m<sup>3</sup> à 1500 m<sup>3</sup>. Au moment de donner l'autorisation de construire cette nouvelle usine, le ministère a demandé à WM de s'approcher le plus possible de ses nouveaux objectifs, extrêmement exigeants, en matière de dénitrification.

Le projet sera réalisé en trois phases :

- 2019 : conception et construction du bâtiment, pour recevoir les nouvelles unités de traitement à la fin de l'année (début des travaux prévu en septembre)
- 2020 : installation des équipements et mise en service
- 2021 : construction d'équipements en vertu des nouveaux objectifs du ministère concernant la présence de nitrates dans les eaux

M. Lacombe présente la nouvelle technologie qui sera mise en place ainsi que les plans de la future usine :

- L'usine comprendra un système de membranes, semblable à des boudins, qui permettra de séparer les eaux et les boues.
- Les boues seront récupérées, déshydratées, puis acheminées au site pour être enfouies.
- Les eaux, quant à elles, poursuivront leur chemin vers le bassin.

- Les métaux seront traités avec le système déjà en place.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce qu'il sera nécessaire de compléter les trois phases pour augmenter votre limite de traitement des eaux à 1500 m<sup>3</sup>/jour?</i>	M. Lacombe répond que cela pourra être fait dès 2020. Le système de dénitrification, qui sera ajouté en 2021, vise seulement à s'approcher des nouveaux objectifs du ministère.
<i>La superficie physique de l'usine va plus que doubler?</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>S'agit-il d'une nouvelle technologie?</i>	M. Lacombe répond que oui, mais que cette technologie est utilisée par WM aux États-Unis. Ainsi, l'entreprise s'assure d'être en mesure de l'opérer et d'en assurer la maintenance. Il s'agit de nouvelles technologies extrêmement performantes, les plus récentes disponibles sur le marché.
<i>En bout de ligne, est-ce que l'eau qui sortira du système sera plus pure qu'elle l'est actuellement?</i>	M. Lacombe répond que l'eau sera de qualité similaire. C'est la technologie utilisée qui sera différente : le RBS ne sera plus utilisé comme réacteur, mais seulement comme un gros bassin servant à activer les bactéries. Le traitement des eaux sera ensuite réalisé avec les membranes.
<i>Cette nouvelle technologie vise donc des gains opérationnels?</i>	M. Lacombe confirme que cette technologie permettra de traiter les eaux plus rapidement, mais également de tendre le plus possible vers les objectifs fixés par le ministère. Ces objectifs, nommés OER, ne constituent pas des normes. WM doit toutefois démontrer au ministère que la technologie choisie permettra de tendre le plus possible vers ces objectifs, et cela est pris en compte dans l'évaluation de la demande.
<i>Quand vous dites le plus possible, cela représente quel pourcentage?</i>	M. Lacombe explique que les OER sont calculés de façon théorique : il s'agit d'évaluer, pendant la période la plus critique (souvent le mois d'août, là où le débit d'eau est

	le plus faible), les concentrations maximales qui peuvent être déversées sans affecter le milieu récepteur. Par ces OER, le ministère souhaite principalement s’assurer que WM réalise des efforts en ce sens.
<i>L’eau traitée ne sera pas plus potable qu’elle l’était avant, sa qualité sera similaire à ce que l’on trouve dans le fossé.</i>	M. Lacombe confirme que oui.
<i>L’objectif n’est pas que l’eau soit potable.</i>	M. Lacombe confirme que non. L’objectif est de retirer les contaminants pour le milieu récepteur.
<i>Si vous tendez vers les OER, est-ce que certains paramètres vont baisser?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il explique qu’une quarantaine de paramètres étaient compris dans les OER de 2004, et que cela a représenté une quantité très importante de données à analyser pour le ministère. C’est pourquoi celui-ci a épuré la liste de paramètres, mais demande que ceux-ci soient considérés dans le design des projets.
<i>Je suppose que cette nouvelle usine représente des investissements assez importants.</i>	M. Lacombe indique qu’il s’agit d’un investissement de 14 M\$.

## 7.2 MARAIS FILTRANT

M. Lacombe présente l’avancement du projet de marais filtrant, aménagé par l’Institut des territoires en 2018. Il rappelle que le marais est situé à l’entrée du site, juste à côté de la balance, et qu’il a pour objectif de filtrer l’eau naturellement, sans qu’il soit nécessaire de réaliser du déboisement, pour éviter que les matières en suspension ne sortent du site.

Il présente des photos de l’avancement du bassin et explique que la plantation de quenouilles au fond du marais a maintenant commencé à pousser. D’ici la fin de l’année, l’Institut des territoires réalisera un suivi pour vérifier s’il y a de la détérioration.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Y a-t-il une possibilité que le marais crée un barrage?</i>	M. Lacombe répond que non, pas avec ces débits. Le bassin a été conçu pour éviter cette situation.

<i>Est-ce que les eaux filtrées sont celles qui traversent la 1<sup>ère</sup> Rue, au nord?</i>	M. Lacombe confirme que les eaux filtrées proviennent du nord. Elles traversent le marais avant de s'écouler dans le ruisseau Castor.
<i>Cela vous évitera une partie de l'entretien (c'est-à-dire d'avoir à le vider, comme vous deviez le faire pour le bassin).</i>	M. Lacombe indique que WM croit beaucoup à cette nouvelle façon de faire et que d'autres marais filtrants seront aménagés dans le futur.
<i>Est-ce que cela nécessitera un certain débit? L'été, ce sera très bas?</i>	M. Lacombe confirme que oui. Il y aura toutefois une certaine accumulation de l'eau et, en raison de l'angle du marais, il y aura toujours de l'eau au fond.
<i>D'après moi, il y aura des herbes dans le fond.  Nous devons nettoyer chaque 4 ou 5 ans l'ensemble des fossés de la municipalité.</i>	M. Lacombe explique que lorsque WM fait l'entretien, elle ne touche pas les parois du fossé, et la végétation reprend vite.  M. Lacombe réitère qu'il a confiance en ce système.
<i>Quelle grandeur a le marais?</i>	M. Desnoyers indique qu'il est un peu plus long que les balances, donc environ 40-45 pieds de long, et une dizaine de pieds de large.

## 8 SUIVI DES TRAVAUX DES ZONES 5A ET 5B

M. Marc-André Desnoyers, directeur des opérations au site, présente le suivi des travaux dans la zone 5A :

- Recouvrement final du talus nord-ouest, dans la zone 5A (grande superficie prévue à l'été 2019)
- Revégétation du talus sud-est, dans la zone 5A
- Mise en service de la zone 5B-2, réalisée en avril 2019
  - Incluant l'installation de blocs de pierres (« gabions »), à des emplacements stratégiques, en vue de la mise en place des forages verticaux.
  - Dans cette zone, des forages de 36 pouces seront réalisés, et le système se drainera par lui-même, rendant le tout le plus efficace possible.
- Début de la mise en place des membranes dans la zone 5B-3
  - Ces travaux d'envergure sont réalisés sur deux fronts (il n'est pas possible de les réaliser lorsqu'il pleut, et ils doivent être terminés avant l'hiver).

- Cette fois-ci, WM a décidé d’opter pour des membranes blanches, qui génèrent moins de chaleur pour les travailleurs et qui prennent moins d’expansion avec les écarts de température.
- Revégétation de la berme sud, dans la zone 5B
  - Réalisée le plus rapidement possible, pour éviter l’érosion.
  - Implication de l’Institut des territoires, pour la sélection des espèces à privilégier.
- Installation du système d’irrigation pour le projet de plantation de saules, ce qui permettra au projet de prendre son envol
  - Ce projet est largement financé par des organismes du milieu de la recherche, qui cherchent notamment à savoir si une telle plantation pourrait fonctionner à plus grande échelle.
  - Des étudiants viennent régulièrement au site depuis quelques semaines pour y recueillir des données.

Les questions et commentaires suivant sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a des citoyens qui sont venus aux portes ouvertes, nous avons vu les membranes installées.</i>	
<i>Le gabion est une garantie pour ne pas percer la membrane?</i>	M. Desnoyers confirme que oui. Il ajoute qu’il s’agit également de la garantie pour le système d’aspiration.
<i>Le gabion a une hauteur d’un mètre?</i>	M. Desnoyers explique qu’il a plutôt une taille de 3 mètres par 3 mètres.
<i>Ça n’a pas l’air aussi gros.</i>	M. Desnoyers ajoute que leur taille correspond à environ un niveau de déversement de déchets.
<i>Est-ce que vous réaliserez les forages dans les gabions, ou vous vous accoterez sur ceux-ci?</i>	M. Desnoyers indique que les forages s’accoteront sur l’infrastructure.
<i>Est-ce qu’il y a un enjeu à ce qu’il y ait trois mètres de matières résiduelles sans système d’aspiration?</i>	M. Lacombe explique que les biogaz cherchent à utiliser le chemin le plus facile, ce qui correspond aux puits verticaux.

	M. Desnoyers ajoute que WM aménage des drains de contournement dès que possible. Ces conduites sont très performantes.
<i>Dans le cadre du projet de recherche, les chercheurs pourront comparer la taille des saules avec celle des saules en milieu naturel?</i>	M. Lacombe mentionne que les tests réalisés à Saint-Roch-de-l’Achigan sont prometteurs.
<i>Est-ce que la conférence de presse du 28 août est confirmée?</i>	M. Lacombe indique que oui, et mentionne que les membres recevront une convocation officielle. Il ajoute que les saules ont actuellement une taille de 4 à 5 pieds, mais qu’au mois d’août, ils devraient être de 8 à 10 pieds.
<i>La conférence de presse aura lieu au site de WM?</i>	M. Lacombe indique que oui.
<i>Vers quelle heure?</i>	M. Lacombe indique qu’elle aura lieu vers 10 h.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Transmettre une convocation officielle aux membres pour la conférence de presse du 28 août 2019

## **9 SUIVI SUR LA FUTURE ZONE 6**

M. Lacombe présente l’avancement du processus d’autorisation pour la future zone 6 :

- Comme prévu, l’étude d’impact environnemental a été déposée en décembre 2018
- Le ministère a soumis à WM une série de questions pour approfondir sa compréhension de l’étude d’impact. Les réponses seront transmises dans les jours suivant la rencontre, et cela devrait mener à la recevabilité de l’étude.
- Si des audiences publiques étaient demandées, celles-ci devraient avoir lieu à l’automne 2019.

Les différents documents reliés à la procédure d’évaluation environnementale du projet d’agrandissement, incluant l’étude d’impact et les questions et commentaires des différents ministères, sont disponibles dans le nouveau *Registre des évaluations environnementales*, à

l'adresse suivante : [http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no\\_dossier=3211-23-088](http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-23-088).

La question suivante est ensuite formulée :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que l'hyperlien pour accéder au Registre des évaluations environnementales sera consigné au compte rendu?</i>	M. Craft répond que oui.

## 10 REGISTRE DES PLAINTES

M. Desnoyers indique que deux plaintes ont été enregistrées depuis la dernière réunion, toutes deux concernant des camions empruntant des chemins autorisés, mais non recommandés par WM :

- Via la 5<sup>e</sup> avenue, à Ste-Anne-des-Plaines
- Via le rang du Trait Carré, à Ste-Anne-des-Plaines

Il est possible que cette situation soit attribuable à l'arrivée de nouveaux chauffeurs ainsi qu'à la fermeture partielle de la route 117, lors des inondations, ayant créé une habitude chez les chauffeurs d'emprunter un nouveau trajet.

WM a formulé un avis au sous-traitant afin qu'il rappelle à ses chauffeurs d'utiliser les trajets recommandés.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il y a eu deux jours où il n'était pas possible de passer au coin du chemin de Val des Lacs. C'est peut-être pour cette raison que les camionneurs ne sont pas passés au bon endroit.</i>	M. Desnoyers indique qu'il s'agit probablement de cas isolés, mais que, quand la Ville communique avec WM, c'est que quelques signalements ont été effectués. C'est pour cette raison que le transporteur a été avisé.

<p><i>Lorsque la route 117 a été fermée, où les camions devaient-ils passer?</i></p>	<p>M. Desnoyers explique que la 117 n'a pas été fermée complètement, mais que les camions sont passés ailleurs en raison du trafic accru.</p> <p>M. Lacombe ajoute que la bonne nouvelle est que WM a été rejoint et a pu réagir rapidement, c'est-à-dire travailler pour que les clients prennent les chemins recommandés.</p>
<p><i>Bravo!</i></p>	<p>M. Desnoyers indique espérer que la situation est réglée, ce qui semble être le cas.</p>

## 11 DIVERS ET PROCHAINE RÉUNION

### 11.1 ARTICLE DE JOURNAL SUR LES 100 PLUS GRANDS POLLUEURS AU QUÉBEC

Un membre indique avoir aperçu un article dans le *Journal de Montréal* présentant les 100 plus grands pollueurs au Québec, et avoir noté que le site de Sainte-Sophie se classe au 43<sup>e</sup> rang. Constatant, en étant membre du comité, les efforts réalisés par Waste Management en matière de gestion environnementale, il se demande si cet article est crédible et questionne WM sur sa réaction face à celui-ci.

M. Lacombe rappelle que le site de Sainte-Sophie est le deuxième plus important au Québec, et que cette activité, par sa nature, génère effectivement une quantité importante de gaz à effets de serre. Chaque année, les émissions sont calculées et les données sont transmises au ministère.

Cela dit, l'article ne met pas en perspective les données présentées, avec les efforts réalisés par WM pour réduire ses émissions, et les émissions potentiellement beaucoup plus importantes qui pourraient être générées si l'entreprise n'assurait pas cette gestion environnementale.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>J'étais un peu contrarié de lire cet article. En participant au Comité, je constate vos efforts.</i></p> <p><i>Mais en tant que membre du Comité, c'était important pour moi d'en parler.</i></p>	

<i>Je pense qu'il y a une grande vague de négativisme dans les médias par rapport à la gestion des matières résiduelles.</i>	M. Lacombe confirme qu'il est dommage que ce palmarès ne soit pas accompagné d'une mise en contexte, notamment concernant les efforts réalisés par WM pour réduire ses émissions (on peut penser par exemple au projet de plantation de saules, ou aux projets de valorisation des biogaz).
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 11.2 RETOUR SUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2019

M. Desnoyers effectue un retour sur la journée portes ouvertes tenue le 1<sup>er</sup> juin 2019.

Il explique que l'objectif de l'événement était d'inviter la population à en apprendre plus sur la gestion du site. Ainsi, une visite de site, semblable à celle à laquelle le Comité participe chaque année, a été réalisée, afin de présenter l'ensemble des opérations.

Au total, environ 150 personnes ont participé. Les réactions ont été très positives, l'entreprise n'ayant reçu que de bons commentaires sur cette activité.

Les questions et commentaires suivants sont ensuite formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Il pourrait être intéressant d'en parler dans le prochain article dans le journal Le Contact.</i>	M. Desnoyers indique qu'un compte rendu de l'événement est paru dans les médias.
<i>Mais localement, dans le Contact.</i>	M. Craft suggère de résumer l'article en un paragraphe.
<i>On pourrait également reprendre l'article, en faire un copier-coller.</i>	M. Desnoyers répond que oui.
<i>On pourrait transmettre une copie de l'article à Sandra Lévis. Nous pourrions également publier un résumé de notre rencontre.</i>	
<i>Le gens se sont déplacés pour les portes ouvertes parce qu'ils étaient intéressés.</i>	M. Desnoyers ajoute que les participants ont posé de très bonnes questions et que beaucoup de jeunes enfants étaient présents.

<i>Deux jours avant la rencontre, vous avez également tenu une rencontre avec l'Association des gens d'affaires (AGA). Merci à toute l'équipe, les participants ont été très satisfaits.</i>	
<i>Pour quelle raison une visite de site a-t-elle été organisée avec l'AGA?</i>	Le membre du Comité qui est également membre de l'AGA explique qu'à titre de commanditaire pour l'organisation, WM a proposé aux membres de visiter le site, dans le cadre de leur activité mensuelle.

#### **ACTION DE SUIVI :**

- Revenir sur la journée portes ouvertes du 1<sup>er</sup> juin dans la prochaine publication du journal municipal

### **11.3 PROCHAINE RÉUNION**

M. Lacombe indique que la prochaine rencontre aura lieu le 11 septembre 2019, et que celle-ci sera précédée d'une visite du site.

Il encourage les membres à remarquer, à leur sortie, les tables de pique-nique et les bancs installés face aux locaux de WM, qui ont été fabriqués à la scierie de Sainte-Sophie avec le bois du site. Il souligne que WM a acheminé une quantité importante de bois à la scierie et invite les membres à communiquer avec WM s'ils voient des opportunités de le valoriser.

La question suivante est formulée :

<b>Questions ou commentaires</b>	<b>Réponses</b>
<i>Avez-vous fait des gazebos?</i>	M. Lacombe indique que cela n'a pas été fait, mais que ce pourrait être possible éventuellement.

Il remercie les membres pour leur présence et leur souhaite une belle fin de soirée.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 50.

Camille Montreuil

Rapporteuse de la réunion